



Colonies de Vacances à La Ferme de Trénube

La Ferme des P'tits Gribouilles Coupon d'Inscription été 2025

L'enfant :

Nom : Prénom :
Age de l'enfant : Date de naissance : Sexe : M F

Vos coordonnées :

Mme, Mr : (nom, prénom).....

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° téléphone : E-mail :@.....

Séjour Choisi:

- Les P'tits Gribouilles du 06 au 12 juillet (7 jours) – 595 € - 7/12 ans
- Les P'tits Gribouilles du 13 au 19 juillet (7 jours) - 595 € - 7/12 ans
- Les P'tits Gribouilles du 20 au 26 juillet (7 jours) - 595 € - 7/12 ans
- Les P'tits Gribouilles du 27 juillet au 02 aout (7 jours) - 595€ - 7/12 ans
- Les P'tits Gribouilles du 17 au 23 aout (7 jours) – 595 € - 7/12 ans

Transport :

- Je souhaite une prise en charge pour le convoyage de mon enfant
 - Pour l'arrivée, de la gare de Rennes au centre - supplément 30 €
 - Pour le retour, du centre à la gare de Rennes - supplément 30 €

Pour valider l'inscription vous devez joindre :

- Un acompte de 180 €
- L'adhésion à l'association 8 € par famille (*vous pouvez faire un seul chèque*)

Le tout en chèque libellé à l'ordre de « La Ferme des P'tits Gribouilles » ou en chèques vacances.

Indiquer ici le montant et le nom du propriétaire du chèque envoyé :

.....

Le solde sera à verser au plus tard 30 jours avant le début du séjour.

Fait à Le :

Signature :

► PAS D'ENVOI de courrier en RECOMMANDE avec avis de réception- MERCI

Coupon d'inscription à retourner à :

Association La Ferme des P'tits Gribouilles - Martine HUBY - 2, Ferme de Trénube - 35160 Talensac
02 99 09 10 51 E-mail: gribouilles@trenube.com www.trenube.com

Conditions générales de vente :

Les séjours sont organisés par l'association La ferme des P'tits Gribouilles dont le siège social est à Trénube -35160 Talensac

L'inscription à un séjour de vacances entraîne l'acceptation des conditions générales de ventes ci-dessous :

Pré-réservation : Les pré-réservations prises par téléphone ou par e-mail, sont enregistrées sous réserve de places disponibles et sont valables huit jours. Passé ce délai, si aucune inscription accompagnée d'un acompte n'a été reçue au siège de l'association, la réservation est réputée annulée.

Réservation / Inscription -Les inscriptions sont enregistrées sous réserve de places disponibles et à réception au siège de l'association du bulletin d'inscription daté et signé et d'un acompte de 30%. Dans le cas où l'inscription intervient moins de 30 jours avant le début du séjour, le règlement total du séjour est joint au coupon d'inscription. Si ces modalités ne sont pas respectées l'inscription n'est pas prise en compte. L'acompte est obligatoirement réglé en chèque, chèque vacances, mandat postal ou virement bancaire aucun dispositif d'aide au financement n'est accepté pour le paiement de l'acompte.

Tarif des séjours -Le prix des séjours de vacances comprend l'hébergement, la restauration, le matériel pédagogique, les animations, l'encadrement, le lavage du linge pour les séjours supérieurs à 7 jours. Le tarif des séjours ne comprend pas le transport.

Annulation du fait de l'association -L'association peut être contrainte d'annuler un séjour, dans les cas suivants : 1- le nombre d'enfants inscrit à un séjour n'est pas suffisant pour permettre un fonctionnement correct. 2- Les conditions de sécurité du séjour ne sont pas garanties. 3- Une décision administrative interdit l'organisation du séjour. Dans tous les cas, l'intégralité des sommes déjà versées sera restituée à la famille du participant, sans qu'aucune autre indemnité ne puisse être exigée.

Annulation du fait de la famille de l'enfant -Toute annulation doit être notifiée par écrit au siège de l'association, le cachet de la poste faisant foi. Quel que soit le motif de l'annulation, les sommes suivantes seront retenues en fonction des conditions ci-après : 1/ annulation plus de 45 jours avant le départ : 35 € au titre des frais de dossier ; 2/ annulation entre 45 et 30 jours avant le départ : 30% du coût du séjour 3/ annulation entre 30 et 15 jours avant le départ : 80% du coût du séjour ; 4/ annulation moins de 15 jours avant le départ ou absence le jour du départ : 100% du coût total du séjour.

Les séjours écourtés ne feront l'objet d'aucun remboursement et ce quel qu'en soit la raison.
Les frais d'adhésion sont conservés quelle que soit la date de l'annulation.

Assurances – Toute personne à l'origine d'une inscription est tenue de souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels l'enfant peut être exposé durant le séjour.

Dispositions spécifiques liées au Covid : en cas de dispositions gouvernementales confinement ou restriction de déplacement vous empêchant d'amener votre enfant depuis votre habitation principale au lieu de séjour ou si l'organisateur est interdit d'organiser le séjour par voie administrative les sommes versées seront remboursées. Pour tout autre motif (enfant positif, cas contact...) les conditions générales de vente s'appliquent.